

16 Octobre 1992

OUEST FRANCE

"Cuisines Plus : Jugement dans un mois"

Tribunal de commerce

Une saisie de 25 millions de francs demandée Cuisine Plus : jugement dans un mois

C'est une affaire peu ordinaire qui a été plaidée hier matin devant le tribunal de commerce, puisqu'une saisie conservatoire de 25 millions de francs était demandée à l'encontre de la société Plus International (Cuisine Plus).

M^e Lapeyrère, du cabinet Gast, défendait les franchisés de Plus International en difficulté et leurs créanciers, en assignant M. Mével, PDG fondateur de Cuisine Plus.

Le fond de l'affaire se plaidera ultérieurement : de nombreux magasins franchisés (plus de 40 selon M^e Lapeyrère, 35 selon M^e

Coroller, défenseur de Plus International) ont en effet déposé leur bilan. Un certain nombre d'entre eux attaquent les liens qui les unissent à leur franchiseur et remettent en cause le contrat de franchise. S'ils obtiennent un jour satisfaction, cela conduirait Plus International à leur reverser certaines sommes. Des fonds qui permettraient aux franchisés toujours en activité (en redressement judiciaire) de se relever de leur difficultés. Et aux autres, ceux qui ont fermé boutique, de rembourser leurs créanciers. On comprend que sur le nombre, cela représenterait des sommes colossales. Sommes que les plaignants, fran-

chisés, mais aussi administrateurs judiciaires et liquidateurs mandataires, souhaitent trouver disponible dans les caisses de la société Plus International, si un jour elle est condamnée. C'est le sens de la saisie conservatoire qui préserverait la société d'un appauvrissement éventuel.

Hier, M^e Lapeyrère plaideait sur la base des dossiers de 13 magasins franchisés, dont 10 ont déposé leur bilan, et trois autres, sont en conflit avec M. Mével. Face à la complexité du problème et l'importance de la saisie conservatoire demandée, le président du tribunal s'est donné un mois pour trancher.